

Pour plus d'information,
consultez le
www.transports.gouv.qc.ca

LE FREIN MOTEUR, UN ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ!



Au Québec, près de la **moitié du tonnage des marchandises est transporté par camion** : plus de 135 000 camions et tracteurs routiers sont immatriculés dans la province afin de répondre à ce besoin quotidien.

Le ministère des Transports est conscient des désagréments que peuvent subir certains résidents en raison du bruit occasionné par le passage des véhicules lourds. De concert avec l'industrie du camionnage, il pose des gestes concrets afin de sensibiliser les camionneurs à l'importance d'utiliser le frein moteur de manière appropriée, dans le respect des citoyens.

Le frein moteur est souvent visé comme la principale cause du bruit provenant des véhicules lourds.

Pourtant...

Saviez-vous que...?

-))) Le bruit émanant d'un véhicule lourd peut être causé par diverses sources, comme le moteur du véhicule, le contact des pneus avec la chaussée, l'unité de réfrigération et le frein moteur par compression.
-))) Le frein moteur est **un équipement de sécurité** important : il permet le ralentissement d'un véhicule lourd sans utiliser le système de freinage. Dans ce contexte, interdire son usage pourrait compromettre la sécurité des usagers de la route.
-))) Le frein moteur est particulièrement **efficace pour éviter la surchauffe des freins** lorsqu'un véhicule lourd circule en zone montagneuse ou lorsque le système de freinage est fortement sollicité.
-))) Lorsque le bruit émanant du véhicule lourd est anormal, il est généralement causé par un **problème lié au système d'échappement** du véhicule. Le Code de la sécurité routière prévoit que tous les véhicules doivent être munis d'un système d'échappement conforme aux normes établies par règlement.

